

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 132

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Rénovation Urbaine "ZUS Centre Nord": 1ère répartition des crédits pour 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°142 du 7 mai 2010, la Commission Permanente a approuvé la convention ANRU relative au Projet de Rénovation Urbaine (PRU) «ZUS Centre Nord » à Marseille, représentant une subvention départementale globale de 5.881.411 €, ayant nécessité la création de deux AP de 2.662.632 € pour les opérations d'habitat et 2.276.217 € pour les aménagements et équipements prévus (942.562 € ayant été financés par le Département).

Par ailleurs, par délibération n° 117 du 10 avril 2014, la Commission Permanente a approuvé un avenant local n°1 à la convention susvisée qui a ramené la participation financière globale du Département à 5.752.284 €.

Enfin, par délibération n°17 du 26 juin 2015, la Commission Permanente a approuvé :

- l'avenant national n°2 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du PRU « Centre Nord » représentant une participation départementale globale de 5.867.901 €, soit une majoration de 115.617 €,

- l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le PRU « Centre Nord » fixant la contribution départementale (déduction faite des 4 opérations précédemment subventionnées au titre de l'OPAH République à hauteur de 973.076 €) à la somme globale de 4.894.824 €, répartie sur les 2 AP de 2.606.107 € pour les opérations d'habitat et 2.288.717 € pour les aménagements et équipements.

Une autorisation de programme (AP n° 2010-102390) d'un montant de 2 288 717 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « ZUS Centre Nord » relevant de la délégation Politique de la Ville.

ENONCE DE LA DEMANDE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, les trois demandes de subvention d'équipement formulées par Marseille Rénovation Urbaine, à concurrence d'un montant global de 916.554 €, réparti comme suit :

- 32.150 € pour l'aménagement des voies publiques du pôle Hoche Caire, sur une dépense subventionnable de 393.000 € HT,

- 250.836 € pour l'agrandissement de la Maison pour Tous Kléber, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.672.241 € HT.

- 633.568 € pour l'opération Mail Velten/traverse Tancrède Martel, l'ouverture sur le quartier des caves à Jazz- cité de la musique ainsi que la restructuration du centre

social et du centre d'animation du quartier Velten, sur une dépense subventionnable plafonnée à 6.316.838 € HT,

1^e) Concernant l'aménagement des voies publiques du pôle Hoche Caire, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prévu essentiellement de raccorder la rue Desaix à la rue Junot actuellement en impasse.

Pour ce faire, sont programmées :

- la reprise complète du profil en long de la rue Desaix afin de se raccorder à la rue Junot nécessitant la création de talus longitudinaux pour soutenir la voie,
- la reprise complète du profil en travers de la rue avec la création de trottoirs plus larges et de places de stationnement organisées et rationalisées.

2^e) Au titre de l'agrandissement de la Maison pour Tous Kléber, la Ville de Marseille a prévu :

- la réhabilitation du bâtiment existant sur ses 2 niveaux, nécessitant la démolition et la reconstruction des cloisonnements de la partie accueillant actuellement du public,
- la réalisation d'une extension composée d'un RDC et d'un R+1, tous deux accolés au bâtiment existant,
- la réfection des façades et des murs de clôture,
- la construction d'un self,
- l'installation d'un ascenseur,
- le traitement du parking et le réaménagement des accès extérieurs.

3^e) Enfin, la troisième opération est le résultat de la fusion des 3 opérations suivantes figurant dans la convention initiale :

- Aménagement du Mail Velten/traverse Tancrède Martel, associée à une subvention départementale de 54.850 €, sur une dépense subventionnable de 1.097.000 €,
- Restructuration du centre social et du centre d'animation du quartier Velten, associée à une subvention départementale de 476.589 €, sur une dépense subventionnable de 3.177.258 €,
- Ouverture sur le quartier des caves à Jazz de la cité de la musique, associée à une subvention départementale de 102.129 €, sur une dépense subventionnable de 2.042.580 €

Elle concerne le pôle Belsunce et s'attache en particulier à la requalification de l'îlot Velten situé 16, rue Bernard Dubois. C'est en raison de l'imbrication de ces trois opérations sur un site exigu, que la Ville de Marseille a jugé plus pratique de les fusionner.

L'objectif global du programme d'intervention sur l'îlot Velten est d'améliorer la lisibilité, le fonctionnement et la sécurité des équipements en cœur d'îlot en traitant le regroupement des activités et l'aménagement des locaux.

Pour ce faire, sont envisagés :

a - l'aménagement du centre social Velten :

Les nouveaux locaux seront situés au rez de chaussée de la halle existante sur une superficie de 1000 m² dont la structure métallique aura été au préalable renforcée. Le plateau extérieur mitoyen sera équipé pour les activités sportives et pédagogiques des enfants du centre social.

b - la restructuration du centre d'animation de quartier (CAO) Velten :

Le CAQ sera entièrement restructuré en intégrant l'ensemble du bâtiment qu'il occupe actuellement pour partie. Il développera 1400 m² d'activités en plus du gymnase actuel. Un plateau multi sports sera créé dans la partie Est de l'îlot. De plus l'ensemble des espaces extérieurs constitué par le « mail » lui seront dévolus.

c - la création d'un accès aux caves à jazz de la cité de la Musique :

Pour les représentations musicales en soirée aux caves à jazz et afin de sécuriser l'îlot extérieur, il a été prévu la création d'une entrée spécifique à cet équipement depuis la rue de Pressensé.

Le traitement de ce nouvel accès permettra l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et facilitera la lisibilité de l'entrée de cet équipement culturel au public.

d - le traitement de l'espace public en « mail » :

L'ensemble des espaces extérieurs sera traité en « mail » avec pour objectif premier de restituer cette zone aux utilisateurs et de supprimer le stationnement des véhicules.

Ce ruban piétonnier traversant allant de la rue Bernard Dubois à la rue de Pressensé sera aménagé de verdure et d'espaces d'activités pour différentes tranches d'âges d'enfants.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2014/10239/ 1009959	Convention ANRU « ZUS Centre Nord »	204-71- 204182	2010-10239O	916.554 €
A ENGAGER					916.554 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine, au titre du Projet de Rénovation Urbaine « ZUS Centre Nord », d'une subvention d'équipement d'un montant global de 916.554 €, réparti comme suit :

- 32.150 €, au titre de l'aménagement des voies publiques du pôle Hoche Caire, sur une dépense subventionnable plafonnée à 393.000 € HT,

- 250.836 €, au titre de l'agrandissement de la Maison pour Tous Kléber, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.672.241 € HT.

- 633.568 €, au titre de l'aménagement du Mail Velten/traverse Tancrède Martel, de l'ouverture sur le quartier des caves à Jazz- cité de la musique ainsi que de la restructuration du centre social et du centre d'animation du quartier Velten, sur une dépense subventionnable plafonnée à 6.316.838 € HT,

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2010-10239O dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL